

Le 16 janvier 2025

Monsieur Jocelyn Bisson  
Conseiller cadre au développement des processus cliniques  
Direction des services multidisciplinaires, volet pratiques professionnelles  
Santé Québec - CIUSSS de l'Est

Objet : Commentaires du CECM concernant le Guide de référence sur la fonction  
d'intervenant pivot

---

Monsieur,

Conformément à l'article 370.7 de la LSSSS, attribuant la responsabilité au CECM de donner son avis sur l'organisation, la distribution et l'intégration des services sur le territoire et sur la planification de la main-d'œuvre.

### **Mise en contexte**

Le 6 mars 2024, M. Jocelyn Bisson, conseiller cadre au développement des processus cliniques DSM-PP, présentait aux membres élus du CECM le Guide de référence sur la fonction d'intervenant pivot en réponse au rapport du comité de pairs « Valorisation du rôle de l'ergothérapeute en santé mentale dans le CIUSSS de l'Est de l'île de Montréal ».

Le CECM tient à remercier la Direction des services multidisciplinaires pour sa réponse rapide à des enjeux soulevés dans les recommandations du rapport de comité de pairs. En effet, les éléments théoriques décrits dans le guide répondent à plusieurs des enjeux nommés par les professionnels. Nous tenons aussi à souligner le maintien de la vision multidisciplinaire dans les services cliniques aux usagers et ce, même lorsque la fonction d'intervenant pivot est le modèle clinique utilisé.

Le CECM constate cependant que des questions demeurent et souhaite vous en faire part. D'abord, le CECM se questionne sur l'applicabilité des éléments mentionnés dans le guide sur le terrain dans une grande organisation comme le CEMTL. Le CECM s'interroge aussi sur les descriptions de poste lorsque le rôle de l'intervenant pivot fait partie intégrante des tâches demandées.

### **Applicabilité sur le terrain**

Le CECM comprend le modèle théorique présenté et la plus-value qu'il peut amener pour assurer une prestation de service cohérente aux usagers. Cependant, nous constatons que ce modèle ne se déploie pas uniformément dans l'organisation. L'organisation a-t-elle une opinion par rapport à l'étendue du modèle à l'intérieur du CIUSSS? Une estimation du nombre de programmes qui appliquent actuellement ce modèle est-elle disponible?

En effet, la réalité vécue par nos membres dans certains programmes ne correspond pas à ce qui est décrit dans le guide, notamment en ce qui a trait à la dynamique d'attribution de l'intervenant pivot. Le comité de pairs a d'ailleurs fait ressortir que les règles d'attribution sont très variables d'un programme à l'autre.

D'autre part, les notions décrites dans le guide, quant aux normes de rédaction, apparaissent peu connues des membres qui agissent à titre d'intervenant pivot. De plus, plusieurs professionnels ayant le rôle d'intervenants pivot ne se sentent pas compétents dans leur rôle, n'ayant jamais eu de formation à ce propos.

Finalement, étant donné les enjeux propres à l'organisation dont la pénurie de personnel et les listes d'attente importantes pour certains services professionnels, le CECM tient à s'assurer que, malgré la mise en place du modèle d'intervenant pivot, l'utilisateur ait accès aux services multidisciplinaires jugés nécessaires. En effet, tel que rapporté dans le rapport du comité de pairs, certains programmes où le modèle d'intervenant pivot est utilisé, ont la consigne de ne pas référer à d'autres professionnels, ce qui va à l'encontre du modèle multidisciplinaire et des meilleures pratiques.

### **Recommandations**

- Sensibiliser les professionnels à la présence d'une formation sur le rôle d'intervenant pivot, disponible sur la plateforme de l'ENA et du guide de référence sur la fonction d'intervenant pivot.
- Diffuser le guide aux gestionnaires des programmes où le modèle d'intervenant pivot est utilisé. Offrir un accompagnement pour assurer l'application du modèle d'intervenant pivot selon les meilleures pratiques.

### **Affichage de poste représentatif**

Le rôle d'intervenant pivot implique des différences significatives par rapport au rôle d'intervenant régulier (rôle professionnel). Il est donc important que la description de poste fasse mention des tâches d'intervenant pivot lorsque c'est le cas, afin de recruter des professionnels intéressés par le rôle et ainsi favoriser le maintien en emploi.

### **Recommandations**

- Indiquer dans la description de poste le pourcentage de temps accordé au rôle d'intervenant pivot ainsi que les tâches principales associées.

### **Conclusion**

En somme, ces commentaires ne remettent pas en question le point de vue donné dans le Guide de référence sur la fonction d'intervenant pivot, mais plutôt son incarnation sur le terrain. En effet, il y a des différences entre les éléments recommandés dans le guide et la réalité terrain, notamment au niveau de la définition de l'intervenant pivot, sa désignation et la tenue de dossier. Le CECM est intéressé d'en connaître plus sur le plan de diffusion du guide depuis sa création. Serait-il possible de prévoir une rencontre afin d'en discuter?

Cordialement,

Comité exécutif du conseil multidisciplinaire